



## 5<sup>ème</sup> semaine de congé Positionnement de JRTT possible !

La Direction a demandé une saisie collective de congés payés pour la 5<sup>ème</sup> semaine via le CSP Paie.

Grâce à l'accord central sur les congés, signé par la **CFE-CGC**, vous avez la possibilité de positionner jusqu'à 2 jours de RTT du compteur flux 2025 à la place de vos congés payés. Cette mesure vous permet d'utiliser les RTT restants du compteur flux, qui doivent être consommés avant le 31 décembre 2025.

Les congés payés libérés pourront être utilisés jusqu'à fin mai 2026.



Dates clés :

- Positionnement des JRTT : les 22 et/ou 23 décembre 2025.
- Date limite de demande : 17 octobre 2025.
- Validation par la hiérarchie : au plus tard le 22 octobre 2025.

Cette mesure concerne exclusivement les salariés en horaire de journée des trois clusters du site SSMU, PPMP et MPMU.

### Vos Délégués Syndicaux CFE-CGC du pôle de Mulhouse :

Fabrice BEHRA, Laurent GAUTHERAT, David LINDECKER, Franck VANDERSOUEP



Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :  
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

**ABONNEZ-VOUS**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

